

La réinstallation des réfugiés a continué de jouer un rôle important dans la ligne d'action qu'adopte le Canada à l'égard du problème des réfugiés. Le programme spécial de réinstallation des réfugiés indochinois, qui s'est terminé à la fin de 1980, aura permis à plus de 60 000 réfugiés de trouver une nouvelle patrie au Canada. Compte tenu de sa population, le Canada s'est à cet égard classé au premier rang des pays d'accueil. Le succès remporté par ce programme s'explique en bonne partie par la participation des Canadiens qui ont pris l'initiative de parrainer 57 % des réfugiés. Le plan d'aide aux réfugiés, établi en consultation avec les provinces et les organisations non gouvernementales, prévoyait pour sa part l'admission d'un maximum de 15 000 réfugiés parrainés par le gouvernement et provenant principalement d'Indochine, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine.

La politique du Canada à l'égard des réfugiés assure également la protection des personnes qui cherchent refuge en territoire canadien, conformément à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. En 1980, le Comité consultatif du statut de réfugié a accordé ce statut à 256 requérants.

L'inquiétude croissante que suscitaient au sein de la communauté internationale la fréquence et l'importance toujours plus grandes des courants de réfugiés a provoqué deux initiatives aux Nations Unies, l'une ayant pour but d'étudier le phénomène des courants de réfugiés dans le but de trouver des moyens de les décourager, et l'autre, d'enquêter sur la relation qui existe entre l'exode massif et la pleine jouissance des droits humains. Cette dernière proposition a été mise de l'avant par le Canada; la résolution présentée à cet égard a été adoptée par consensus à l'Assemblée générale. Ces deux initiatives devraient permettre d'analyser les raisons profondes du problème des réfugiés.

## **Droits de l'homme**

Au cours de l'année, le Canada a contribué à faire progresser plusieurs dossiers dans le domaine des droits de l'homme aux Nations Unies. La délégation canadienne à la Commission des droits de l'homme de l'ONU a appuyé activement la création d'un groupe de travail chargé d'étudier le phénomène des personnes manquantes et disparues partout dans le monde, et elle a fait adopter la résolution dont il est question dans le paragraphe précédent, ainsi qu'une résolution affirmant le droit des individus et des groupes, au sein d'une société, à promouvoir les droits de l'homme. Cette dernière initiative a été considérée comme une reconnaissance par la communauté internationale du droit à la dissidence. Finalement, la délégation canadienne a aidé à faire adopter une résolution demandant au secrétaire général des Nations Unies d'utiliser davantage ses bons offices dans le domaine des droits de l'homme. Des résolutions réaffirmant le droit à l'autodétermination des populations du Kampuchea et de l'Afghanistan et condamnant l'occupation étrangère de ces pays ont été adoptées par une forte majorité. La Commission s'est aussi penchée sur les violations des droits de l'homme ailleurs dans le monde.

À l'Assemblée générale, la délégation canadienne a fait campagne en faveur de l'adoption par consensus d'une résolution appuyant l'action entreprise par la Commission sur la question des droits de l'homme et de l'exode massif. Elle a également contribué à accroître le recours aux bons offices du Secrétaire général dans les situations préoccupantes pour la communauté internationale en matière de droits de l'homme. Dans son allocution devant l'Assemblée générale, le ministre des Affaires extérieures, M. MacGuigan, a réaffirmé l'engagement du gouvernement à respecter les droits de l'homme au Canada et à en faire la promotion à l'étranger.

En avril, le gouvernement a présenté au Comité des droits de l'homme, à Genève, son rapport sur la mise en application au Canada du Pacte relatif aux droits civils et politiques. D'après le Comité, il s'agissait du rapport le plus exhaustif qui lui ait été présenté jusqu'à présent. Au cours des entretiens qu'ont eus les membres du Comité avec la délégation chargée de présenter le rapport, laquelle comprenait des fonctionnaires provinciaux aussi bien que fédéraux œuvrant dans le domaine des droits de la personne au Canada, ceux-ci ont demandé des éclaircissements sur certains points. La délégation a été en mesure de répondre immédiatement à certaines des questions soulevées, mais d'autres exigeaient des recherches plus poussées. Elles devaient faire l'objet de discussions ultérieures entre le Comité des droits de l'homme et les autorités canadiennes.

Le Canada a continué d'assumer ses obligations aux termes du protocole facultatif du Pacte relatif aux droits civils et politiques; il a répondu aux plaintes adressées au Comité des droits de l'homme par des particuliers au Canada, au sujet de violations présumées des droits que leur reconnaît le Pacte. Le Comité a étudié plusieurs cas nouveaux concernant le Canada, et il a terminé l'instruction d'autres plaintes formulées plus tôt.

Par suite d'une initiative prise par la Gambie lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, tenue en 1979, le secrétaire général du Commonwealth a procédé à la nomination d'un groupe de travail chargé de faire des recommandations sur le rôle qu'est appelé à jouer le Commonwealth dans le domaine des droits de l'homme. Ce groupe, qui est présidé par l'ambassadeur du Canada près le Saint-Siège et représentant de notre pays auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, a formulé plusieurs propositions et recommandations sur lesquelles les gouvernements seront appelés à se prononcer. Il se réunira à nouveau en 1981 pour étudier les observations des gouvernements et pour préparer les recommandations qu'il présentera à la prochaine réunion des chefs de gouvernement.

## **Mesures juridiques internationales contre le terrorisme**

Le gouvernement canadien a continué d'entretenir de sérieuses inquiétudes au sujet du terrorisme international, et notamment des détournements d'avions. Cette préoccupation a été clairement exprimée dans les déclarations sur les détournements d'avions et les prises d'otages diplomatiques, faites au